

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2486

présenté par
Mme Morel
-----**ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 21 par les mots :

« notamment via les organismes de gestion publique du foncier agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'Etat facilite l'accès au foncier agricole via les organismes de gestion publique du foncier agricole (comme la SAFER par exemple), qui sont à même de défendre les intérêts de agriculteurs face aux grands promoteurs fonciers, et au risque d'accaparement des terres agricoles.

En effet, la France fait face à une chute de la démographie agricole, le nombre d'exploitations étant passé de 1,2 million en 1980 à moins de 400 000 en 2024. L'INSEE prévoit que la France comptera ainsi moins de 300 000 exploitations d'ici 2035. Il faut donc permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer et de récupérer les exploitations laissées par les 60% des chefs d'exploitation de plus de 50 ans.

Or, le principal frein à l'installation de nouveaux agriculteurs est le prix des terres agricoles. Le prix moyen d'un hectare de terre agricole en France est passé de 3000 à 6000 euros entre 1997 et 2020. Il approche les 10 000 € dans la région parisienne, le PACA et les Hauts de France. Le rôle du foncier dans le non-renouvellement des générations est un constat partagé au sein des organisations professionnelles.

Toutefois, si le prix des terres agricoles est un frein à l'installation des jeunes, il n'empêche pas pour autant la concentration des terres et l'agrandissement des fermes. La taille moyenne d'une exploitation est ainsi passé de moins de 20 hectares en 1970 à 69 hectares en 2020. L'outil sociétaire a par ailleurs été identifié dans un rapport parlementaire de 2018 comme un des principaux outils de concentration voire d'accaparement des terres.

Face aux risques de concentration et d'accaparement des terres agricoles, nous devons protéger le modèle agricole familial français en favoriser l'installation des agriculteurs et le renouvellement des générations. Il faut donc encadrer les GFAI de telle manière à favoriser l'accès de nouveaux agriculteurs et empêcher une inflation des prix du foncier.